



Mairie d'Orcines
place Saint Julien
63870 ORCINES

tél : 04-73-62-10-09
fax : 04-73-62-73-00
mairie.orcines@wanadoo.fr

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

Chemin des muletiers

Arrêté n° 2020 - 032

Le maire de la commune d'Orcines

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Forestier,
- Vu le Code rural,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu l'article R 610, paragraphe 5, du Code Pénal
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le chemin des muletiers

ARRETE :

Article 1 :

Autorisation est donnée au Conseil Départemental d'effectuer des travaux d'entretien sur le chemin des muletiers dans la période du 09 au 22 mars 2020. Durant cette même période le chemin des muletiers sera fermé à tous les usagers.

Article 2 : infractions

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Ampliation

Monsieur le président du conseil départemental,
Monsieur le Maire,
Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

À ORCINES le 11 février 2020
Le Maire,

Jean-Marc MORY

